

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°69-220/PR-SGG

du 1er Septembre 1969

portant nomination du Greffier Militaire
d'Instruction de la Cour de Sûreté de
l'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;
VU l'Ordonnance N°69-9/PR du 7 mai 1969, instituant une
Cour de Sûreté de l'Etat ;
VU l'Ordonnance N°69-26 bis/PR du 6 août 1969, complétant
l'ordonnance N°69-9/PR du 7 mai 1969, instituant une
Cour de Sûreté de l'Etat ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°69-204/PR-SGG du 7 août 1969, portant
nomination du Juge d'Instruction Militaire et du Greffier
Militaire d'Instruction de la Cour de Sûreté de l'Etat ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - L'Adjudant Augustin ABOUTA est nommé Greffier Militaire
d'Instruction de la Cour de Sûreté de l'Etat.

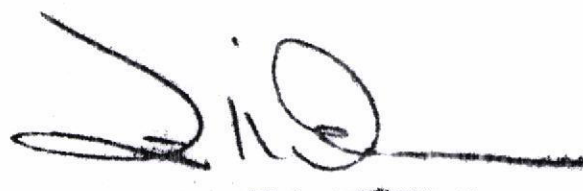
Article 2 - Le présent décret qui abroge l'article 2 du décret
N°69-204/PR-SGG du 7 août 1969 susvisé, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 1er Septembre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

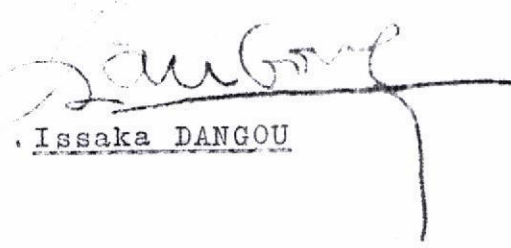
Ampliations :

PR 8 - CS 6 - CES 5 - MJL 6
EM-FAD 4 - DGN 4 - Cab. Mil. 2
Intéressés 2 - - Ministères 9
SGG 4 - SGPR 2 - DSN 4 - IAA 1
DN 4 - Gde Chanc.-DCCT-JORD 3 -
DGAJL-DEP-Dtion Stat. 6 -
Proc. Gal. 2 - Proc. Rép. 2
SGM 10 - DAI 4



Emile-Derlin ZINSOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la
Législation,



Issaka DANGOU